

Commune de PLAINES SAINT LANGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf Janvier à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plaines-Saint-Lange se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christophe GAVAZZI, Maire.

Présents : MM. Christophe GAVAZZI, Maire ; David CHEVALLOT-BEROUX, Mmes Adeline DUC, adjoints ; Annie MONTILLOT, M. Jean RAMON, Mme, MM. Félix BACZKIEWICZ, Jean-Claude PAYTA, conseillers municipaux.

Absents : Mmes Véronique PLACET, Gladys DE SMIDT, Charlène LAMOTTE,.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,
- Clôture du procès-verbal de la séance du 05 Décembre 2024,
- Aménagement de la place du lavoir – subvention régionale,
- Eclairage public – lampadaire 23 rue du Moulin,
- Réalisation d'enrobés sur voiries – arrêt bus RD et chemin des Aiguillons – devis,
- Matériels adaptés pour l'agent technique - devis,
- Informations diverses (site internet, concours de belote ou tarot, ...),
- Questions diverses.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean RAMON est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL DU 05 DECEMBRE 2024

Suite à l'envoi par courriel du procès-verbal de la précédente séance du 05 Décembre 2024, aucune observation n'est formulée. Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025/01

Objet : AMENAGEMENT DE LA PLACE DU LAVOIR – SUBVENTION REGIONALE

M. le Maire rappelle la décision prise le 07 Novembre 2024 pour le lancement du projet d'aménagement de la place du lavoir pour un coût de 112.854,50 € HT.

Il précise que la Région Grand Est a développé une nouvelle opération d'aides baptisée "coup de pouce rural" pour soutenir les projets des communes de moins de 500 habitants. L'aménagement de la place du lavoir peut s'intégrer à la catégorie des "travaux d'aménagement des abords des bâtiments publics" de ce nouveau dispositif. M. le Maire propose de présenter une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif "coupe de pouce rural".

DELIBERATION N° 2025/02**Objet : RENOVATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU MOULIN (E76)**

M. le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir la rénovation de l'installation communale d'éclairage public rue du Moulin (E76).

Il rappelle que la Commune adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- la "maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière" au moment de son adhésion au Syndicat,
- la "maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière" par délibération du Conseil Municipal en date du 16 Février 1976.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent le remplacement sur mât existant d'un luminaire décoratif par un luminaire décoratif à LED.

Selon les dispositions des délibérations n° 11 du 16 mars 2018 et n° 15 du 10 décembre 2021 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 1.200,00 € et la contribution communale serait égale à 50 % de cette dépenses (soit 600,00 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par M. le Maire,
- **S'ENGAGE** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 11 du 16 mars 2018 et n° 15 du 10 décembre 2021 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 600,00 €.

Décision certifiée exécutoire
Reçu par le représentant de
l'Etat le 14.01.2025
Publiée ou notifiée le 14.01.2025

REALISATION D'ENROBES SUR VOIRIES – ARRET BUS RD ET CHEMIN DES AIGUILLONS - DEVIS

Concernant les conditions d'accessibilités des usagers au bus sur la ligne Chatillon-Troyes (arrêt RD671), la nature du sol est très dégradée, ce qui pose quelques difficultés de mobilité.

Pour améliorer cette situation, M. le Maire propose de mettre en œuvre un enrobé (30 m²) entre l'abri et l'accès au bus lequel est réglementé. Par ailleurs, le déplacement de l'accès au bus a été abordé mais engendre d'autres difficultés (passage piétons, distance de sécurité, ...).

L'entreprise SAS SCHMIT TP propose de réaliser l'intervention pour un montant de 3640 € HT. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Dans le village, le croisement de la RD181 et chemin des Aiguillons est régulièrement utilisé pour l'activité agricole. La giration des engins engendre un arrachement de la structure (chemin des Aiguillons). M. Maire propose de renforcer le revêtement routier (enrobé - surface : 30 m²) localement et garantir ainsi la pérennité de l'infrastructure. L'entreprise SAS SCHMIT TP propose de réaliser l'intervention pour un montant de 2600 € HT. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

A noter que ces deux projets s'inscrivent dans des opérations d'investissement qu'il faudra prévoir au prochain budget 2025.

Il a été évoqué également la réclamation de Mme LOISELET qui demande à la commune de bien vouloir boucher les trous sur le trottoir devant son habitation. Voir avec Sébastien ce qu'il pourrait être fait afin de pérenniser la réparation. Idem pour le terrain communal des Adroits.

MATERIELS ADAPTES POUR L'AGENT TECHNIQUE - DEVIS

L'employé communal a subi une intervention chirurgicale et il faut veiller à améliorer ses conditions de travail. Dans ce cadre, en accord avec la médecine du travail, un diagnostic a été réalisé pour étudier les pistes d'amélioration. Le taille haie, le souffleur et la débroussailleuse sont des matériels lourds qui peuvent engendrer une pénibilité. Il est proposé de les remplacer par des matériels plus légers (électrique) et plus performants. Cette démarche peut faire l'objet d'un soutien financier sous certaines conditions.

M. le Maire présente le devis de l'entreprise Passion Nature Brune pour du matériel adéquat avec la reprise de l'ancien. Coût de l'opération : 3993 € HT. M. le Maire propose de vérifier les conditions d'éligibilité et le délai pour l'obtention de la subvention et l'achat du matériel.

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail de Sébastien, les membres du Conseil Municipal sont favorables pour obtenir le matériel dans les meilleurs délais.

INFORMATIONS DIVERSES

Site internet

M. le Maire avance l'idée de créer un site internet pour la commune. Si la création peut être assistée par une prestation extérieure, il appartient à la commune de faire vivre le site pour le rendre attractif. Le sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.

Manifestation

L'organisation d'un concours de belote, tarot, pétanque... a été abordé pour apporter de l'animation dans le village. Le sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.

Syndicat Aube numérique

Avec le développement du numérique (télé relève, vidéo et auto surveillance, ...), le Conseil Départemental propose de mettre à disposition des collectivités locales des infrastructures numériques sous réserve d'une participation financière. Le sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.

Menuiseries salle polyvalente

M. le Maire rappelle que les menuiseries de la salle polyvalente présentent des désordres et des démarches ont été entreprises et présentées lors des derniers conseils municipaux. Après sollicitation auprès du Conseil Départemental, celui-ci accompagne la commune financièrement à hauteur de 20%. Le sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Jeudi 06 FEVRIER 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 H 45.

Le Maire,
Christophe GAVAZZI.

Le secrétaire de séance,
Jean RAMON.